

Retraités de tous les pays, unissez-vous !

Leçon inaugurale prononcée le 16 novembre 2023 à l'Université de Liège
A paraître dans la *Revue de la faculté de droit de l'Université de Liège*, 2024, n° 1

Quentin Detienne

Mesdames, Messieurs,

Je vous le confesse, j'ai été le dernier à communiquer le titre de mon intervention.

Encouragé par les titres accrocheurs et mystérieux de mes collègues, j'ai longtemps réfléchi pour proposer quelque chose de plus original que les idées qu'une déformation professionnelle précoce a d'abord fait germer dans mon esprit. Il m'a semblé en effet que je pouvais faire mieux, cette fois, que « quel avenir pour nos pensions ? » ou que « droit des pensions : enjeux et perspectives ».

Malgré mes efforts, le temps passait et je ne parvenais à rien d'un tant soit peu satisfaisant. Gentiment pressé par les rappels de Caroline Langevin – j'en profite pour la remercier de l'organisation de cette soirée – il a fallu me décider. Sans trop savoir comment ni pourquoi, en dernière minute, je me suis finalement arrêté sur ce slogan détourné : « retraités de tous les pays, unissez-vous ! »

J'avais à peine communiqué ce bon mot motivé par l'envie de faire comme mes collègues que je le regrettais déjà : comment diable allais-je me dépatouiller pour faire un lien entre le contenu de mon intervention et l'appel à la révolution prolétarienne lancé par Marx et Engels en conclusion de leur célèbre manifeste ? J'allais parler de pensionnés tout de même. *A priori* ce n'est pas dans leurs rangs qu'on s'attend à trouver les combattants de la lutte finale.

Mais, l'expérience l'enseigne, de la contrainte naît souvent la créativité. J'ai donc tâché de me montrer créatif pour, après coup, vous proposer une réflexion sur les pensions ayant comme fil rouge un certain rapport avec le thème de la révolution. Les pensions ont-elles quelque chose de révolutionnaire, sous quelque aspect que ce soit ? Allons donc voir.

En vérité, il ne faut pas chercher trop loin pour trouver un point de départ à cette réflexion. On peut en effet partir de l'ambivalence fondamentale de la sécurité sociale mise en avant par certains auteurs : est-elle un cheval de Troie du socialisme révolutionnaire ou constitue-t-elle au contraire un rouage essentiel du capitalisme ?

Une chose est indubitable, c'est que la sécurité sociale est historiquement et logiquement liée au développement du capitalisme. Celui-ci peut être présenté comme consistant, d'une part, en la séparation progressive et toujours plus marquée d'un pôle du capital, occupé par les détenteurs des moyens de production, et d'un pôle du travail, composé de ceux qui n'ont rien d'autre à proposer que leur force de travail, ainsi que, d'autre part, en la mise en relation de ces

deux pôles via un marché d'un type nouveau, le marché du travail. La classe nouvelle générée par ces transformations économiques est ce que l'on a appelé le salariat, par référence au mode de rémunération de ces travailleurs d'un nouveau genre engagés par contrat en échange, précisément, d'un salaire.

L'apparition du salariat a donné une configuration toute nouvelle à un problème connu, lui, de tout temps et en tous lieux, celui de l'insécurité matérielle d'existence.

J'ouvre une brève parenthèse. Il faut bien se rendre compte qu'aux premiers temps du capitalisme, le salariat était une condition tenue pour moins enviable encore que l'esclavage. C'est que le propriétaire d'esclave avait l'obligation de garantir la survie de sa propriété tandis que l'employeur, lui, dès lors qu'il avait payé le salaire dû au travailleur, son cocontractant, n'était plus tenu à aucun devoir de secours envers ce dernier. Les esclavagistes des Etats du sud, en Amérique, l'avaient bien compris et en avaient d'ailleurs pris argument dans leur combat contre Abraham Lincoln. A celui qui voulait abolir l'esclavage, ils opposaient que leurs esclaves étaient mieux traités que les salariés du nord : « Que préférez-vous, Monsieur Lincoln, lui demandaient-ils en substance, entre l'esclavage, qui soumet, certes, mais protège, et le salariat, qui prétend libérer mais expose en réalité à une misère pire que celle que connaissent nos esclaves ? ». Lincoln a eu la seule réaction intelligente possible face à un dilemme de ce type, celle de refuser d'enfermer le débat dans une opposition stérile. Il ne voulait ni l'asservissement de l'esclave ni la misère du salarié, mais une république de petits propriétaires autonomes ayant, tous, les moyens d'une participation pleine et libre à la vie politique. Mais ceci nous écarte de notre discussion, je referme la parenthèse

La sécurité sociale, avec sa branche sœur qu'est le droit du travail, peut donc être présentée comme la réponse apportée à la nouvelle forme prise par le problème, éternel, de l'insécurité matérielle d'existence avec l'apparition du salariat. Elle serait toutefois ambivalente parce qu'on ne saurait déterminer si, par sa réponse, elle participe en réalité au maintien de la cause du problème en diminuant drastiquement ses effets ou si elle participe au contraire d'un travail de sappe des origines de l'insécurité. Autrement dit, a-t-elle permis au capitalisme d'être « durable », pour reprendre un terme à la mode, en le rendant « soutenable » pour les travailleurs (autre terme à la mode) ou offre-t-elle un contre-modèle susceptible de transcender l'opposition capital-travail ?

Vaste question... que je ne trancherai évidemment pas ici. Je me contenterai de soumettre quelques réflexions à votre sagacité en concentrant mon regard sur les pensions de retraite, chronologiquement la première, et financièrement la principale branche de notre système de sécurité sociale.

Les pensions de retraite : en Belgique, en 2022, cela représente 32 milliards d'euros pour les salariés, 4,5 milliards pour les indépendants, et 17,5 milliards pour les agents statutaires. Soit une somme totale de 54 milliards d'euros par an. Ce n'est pas rien.

Une première réflexion à cet égard concerne la manière dont cet argent est mobilisé. Vous savez qu'il existe deux manières principales de financer des pensions : la capitalisation et la répartition. La première consiste en l'accumulation progressive d'un capital financier par le versement régulier de cotisations au fil de la carrière du travailleur, ce capital permettant, plus

tard, au moment de la retraite, de verser une rente au travailleur concerné. La répartition consiste au contraire à instaurer un flux continu entre les travailleurs et les pensionnés, les cotisations des actifs étant directement utilisées pour financer les pensions en cours de paiement.

Notre pays a d'abord choisi la capitalisation, en 1924-1925, lors de la création du premier système de retraite obligatoire. Nous avons basculé vers la répartition après la seconde guerre mondiale, et c'est toujours cette technique qui s'applique aujourd'hui pour les pensions légales.

Ces deux techniques ont des implications radicalement différentes.

Elles renvoient, d'abord, à des justifications différentes du droit à la pension de retraite. En capitalisation, celui-ci repose sur une justification patrimoniale somme toute assez classique ; mon droit à la pension est le droit de récupérer les cotisations versées par ou pour moi sur un compte qui m'est dédié. En répartition, la justification est autre, moins facile à identifier à partir des catégories du droit civil ; mon droit à la pension consiste en une forme de créance sociale que fonde ma contribution antérieure au bon fonctionnement du système.

Le choix pour l'une ou l'autre de ces techniques a par ailleurs des conséquences économiques importantes.

Le financement par capitalisation conduit à la constitution de mannes financières énormes, qui doivent être valorisées sur les marchés financiers. Les institutions qui sont chargées de gérer cet argent en attendant que vienne la retraite acquièrent de ce fait un poids déterminant dans la vie économique. Pour prendre deux exemples, selon l'OCDE, les actifs cumulés des fonds de pension britanniques représentaient, en 2021, l'équivalent de 120,5 % du PIB du Royaume-Uni et ceux des fonds de pension néerlandais, près de 215% du PIB des Pays-Bas. Lorsqu'elles sont financées en capitalisation, les pensions ne sont donc certainement pas un contre-modèle au capitalisme, elles contribuent au contraire à le renforcer en alimentant les marchés financiers de sommes considérables.

En répartition, l'argent des cotisations est directement transféré aux pensionnés. Il ne quitte pas le pôle du travail. On peut même dire qu'il le consolide en faisant apparaître une solidarité intergénérationnelle entre les travailleurs d'hier, ceux d'aujourd'hui et ceux de demain. En effet, la répartition repose sur une promesse : celle que, demain, la génération suivante cotisera pour vous comme vous cotisez pour celle qui vous a précédé. Si cette promesse n'est pas crédible, digne de foi, le système s'effondre. C'est pourquoi l'intervention de l'Etat, institution censée survivre à toutes les générations passées, présentes et à venir, est indispensable à la répartition, en tant que garant de cette promesse.

Alors, au contraire de la capitalisation, la répartition, elle, serait-elle révolutionnaire ? Elle repose en tous les cas sur des techniques fort éloignées de celles du capitalisme. Et elle paraît plus susceptible de participer à l'émergence d'une conscience commune, celle d'une solidarité interpersonnelle et transgénérationnelle passant entre les habitants d'un même territoire. Mais cela ne conduit pas en soi, bien entendu, au développement d'une culture socialiste devant mener à la révolution. La répartition démontre certes qu'une autre organisation des flux financiers, sans accumulation, est possible au sein de l'économie – remarquons que c'est cette technique qui permet également de financer nos professionnels des soins de santé, parmi les

plus performants au monde. Mais elle ne pointe pas pour autant nécessairement vers un autre modèle.

Quittons maintenant le monde des grands nombres pour aborder les choses du point de vue de l'individu retraité, bénéficiaire d'une pension.

Le retraité est-il un révolutionnaire qui s'ignore ? Certains le prétendent. Bernard Friot par exemple, économiste et sociologue français, défend une compréhension de la pension de retraite à peu près dans ces termes : l'argent versé à l'individu qui a atteint l'âge de la pension n'est pas, nous dit-il, ce soutien financier qui permet au travailleur âgé de goûter enfin à un repos bien mérité ; il est la rémunération d'un travail, celui presté par le retraité lorsqu'il exerce des activités utiles pour la société. On peut donner l'exemple des retraités qui s'investissent dans des structures économiques de petites tailles ou dans le secteur associatif, qui continuent d'enseigner à l'université, fût-elle du troisième âge, ou plus simplement qui gardent leurs petits-enfants.

Le retraité travaille, nous dit donc Bernard Friot, et sa retraite est la rémunération qui vient reconnaître sa production de valeur (le coût d'une crèche permet de se faire une idée de la valeur produite par le grand parent qui s'occupe de ses petits enfants). La particularité de ce mode de rémunération est qu'il s'organise en dehors de toute logique de marché et de toute valorisation d'un capital. Le retraité-travailleur est rémunéré par un système socialisé de répartition des richesses, les cotisations sociales, et il a droit à cette rémunération en dehors de toute subordination à un employeur ou de tout rapport contractuel avec un client. La pension de retraite, bien comprise, serait donc en réalité un « déjà-là révolutionnaire », c'est-à-dire l'illustration en acte d'un mode de rémunération du travail antinomique avec l'organisation capitaliste de l'économie et son corollaire, le marché du travail.

Sans aller aussi loin, on peut aussi voir dans la pension de retraite une forme de préfiguration de ce que d'aucuns (dont je ne suis pas) estiment être la voie à suivre pour révolutionner nos sociétés, j'entends : la mise en place d'un revenu de base universel.

Le paiement d'une pension de retraite a longtemps été conditionné, dans notre pays, à l'arrêt de toute activité professionnelle. Concrètement, la pension ne pouvait être cumulée avec des revenus du travail, sous peine d'être suspendue. Mais vous savez peut-être que depuis une réforme entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, cette interdiction de cumul a été totalement supprimée pour les retraités qui ont une carrière complète ou qui ont atteint l'âge légal de la pension. La personne qui a travaillé 45 ans ou fêté ses 65 ans peut donc aujourd'hui demander à recevoir sa pension tout en continuant de travailler exactement comme avant. Pour elle, la pension représente donc un montant mensuel garanti qui, une fois acquis, est accordé sans plus aucune contrepartie, qui ne varie pas selon qu'elle vit seul ou en ménage (sauf exception marginale), et qui peut être complété sans limite par des ressources tirées du travail. Soit une prestation qui ressemble à s'y méprendre à l'allocation universelle dont on entend tellement parler, à cette importante différence près que son montant n'est pas identique pour tous.

Peut-on donc dire que les pensions envisagées depuis le point de vue de leurs bénéficiaires sont révolutionnaires ?

Si l'on comprend la question comment demandant si une révolution est en cours de préparation, il va de soi que la réponse est non. Les pensions de retraite n'ont pas été instaurées dans un but révolutionnaire, et elles ne sont pas comprises comme telles ni par les institutions qui les versent, ni par les individus qui les reçoivent. Or, on peut difficilement prétendre qu'un dispositif est révolutionnaire s'il n'y a personne pour en revendiquer cet usage.

Mais, pour un enseignant chercheur en droit social comme moi, la question n'en présente pas moins un intérêt, aussi incongrue puisse-t-elle paraître. Comme le montrent les exemples que je vous ai présentés, elle permet en réalité de poser une question plus fondamentale, où viennent s'entremêler le droit, l'économie et l'histoire. Cette question est celle des raisons et des moyens par lesquels une valeur économique est reconnue à une activité, c'est-à-dire la question des implications qu'ont les modes de rémunération sur la définition même de ce qu'est le travail. En faisant l'hypothèse que les pensions puissent être une forme de rémunération alternative au marché, on se donne les moyens de décoller nos conceptions du travail de leurs évidences immédiates et d'en ressentir le caractère relatif, car situé dans le temps et dans l'espace. Une prise de recul de ce genre n'est pas seulement intéressante en soi, elle permet en outre d'éclairer certains traits de notre système de sécurité sociale actuel. C'est ce que je m'efforce de montrer dans mes enseignements notamment, en faisant voir aux étudiants comment les différences de logique entre la couverture sociale d'un salarié et celle d'un agent statutaire sont liées précisément au mode de rémunération de ces travailleurs, ou en attirant leur attention sur les originalités de la protection sociale des artistes, qui prend en compte le fait qu'une bonne part du travail nécessaire à leur art n'est pas directement rémunéré.

Cet exercice de pensée, mené à partir de notre présent et sur celui-ci, permet de donner un sens plus concret aux enseignements que nous donne en réalité depuis longtemps déjà l'histoire. En effet, comme je le disais en introduction, l'histoire de la sécurité sociale à elle-seule est un formidable rappel de ce que la catégorie de travail est tout sauf intangible, puisque le besoin même de mettre en place des systèmes de sécurité sociale est le fruit de la transformation des modes de rémunération du travail. Sans salariat, pas de sécurité sociale ; l'insécurité matérielle d'existence aurait pris des formes toutes différentes, de même donc que les institutions chargées d'y répondre.

Pour boucler la boucle de notre fil rouge, on peut donc dire des pensions que, si elles ne sont pas révolutionnaires, elles sont en tous cas le rappel de ce qu'une révolution a eu lieu, celle de la marchandisation du travail, et qu'on ne peut expliquer correctement notre présent qu'en ayant en tête cette réalité historique. Et ça, il faut reconnaître que les révolutionnaires l'avaient bien compris.

Je vous remercie.